REÇU EN PREFECTURE
le 09/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20240208-2024_07-DE

DELIBERATION N°2024–07 : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES DE LA COMMUNE

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie;

Vu l'avis de la commission Urbanisme du 23 janvier 2024,

Vu le résultat de la concertation en date 17 janvier au 1er février 2024 organisée avec la population de la commune ;

Considérant que la commune souhaite permettre et encourager tous types de projets d'énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant qu'il convient de protéger le secteur centre-ville en raison de son caractère patrimonial et architectural ainsi que les zones naturelles et boisées de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE les propositions de zones d'accélération d'énergies renouvelables suivantes :

Les Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables seront définies, pour l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, par la totalité du territoire de la commune à l'exception :

- Du secteur « Centre-ville » correspondant à la zone « UA » du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune (voir plans en annexe)
- Des zones Naturelles « N » définies au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune (voir plans en annexe).
- Du secteur « Saint-Michel » correspondant à la zone « UB » du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune

PRECISE que la présente délibération sera transmise, à Versailles Grand Parc en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Le Maire,

Luc WATTELLE

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 09/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20240208-2024_07-DE

BOUGIVAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le huit février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 1er février 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 23, salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT,
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, CLERMONT, VERDYS, SUCHET, BRUN, VINCENT
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme LEVEL donne pouvoir à M. DIOT
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
Mme BLIN donne pouvoir à Mme JAQUEMET

Absent(s) :
M. AOUN
M. CUIGNET
Mme PIRES

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr